
Nombre de membres

en exercice: 5

Présents : 5

Votants: 5

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Anne-Sophie LARIVIERE, Alice LEGRAND, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Guillaume COLLIEZ

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales
- Questions diverses

La séance ouverte à 19h00 et close à 19h30

Objet: Adhésion au bois saint pierre pour le syndicat des eaux du gy scarpe - DE_2023_27

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 8 juin 2023 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire par intérim donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Objet: Adhésion Hannescamps au syndicat des eaux du gy scarpe - DE_2023_28

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 21 mars 2023

acceptant l'adhésion de la commune d'Hannescamps à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire par intérim donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal *unanime* émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} janvier 2024.

Objet: Fixation des indemnités du maire par intérim - DE_2023_29

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Mme Vendeville, le 18/04/2023,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

- Article 1 : d'allouer à Mme Larivière, Maire par intérim depuis la démission en date 18/04/2023 de Mme Vendeville élue Maire en 2020, l'indemnité qu'il avait été votée par délibération du 13/06/2020 fixant les indemnités des élus
- Article 2 : Dit que cette délibération est valable jusqu'à la date de l'élection du prochain Maire et des adjoints
- Article 3 : tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOM Prénom	Fonction	Taux	Montant brut
LARIVIERE Anne-Sophie	Maire par intérim	25.5 %	991.80 €

Signatures :

Président de séance :

Secrétaire de séance :